

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre**

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 13 février 2014

Camarades,

Concernant le mouvement du 12 février, nous avons envoyé un mail à la direction générale le 11 février au soir lui indiquant que l'ensemble des salariés non concernés par le dernier communiqué de direction souhaitait faire valoir leur droit de retrait conformément à l'article L4131-1 du code du travail s'estimant oubliés et abandonnés par les mesures de protection que la direction souhaitait mettre en place au centre administratif, à l'espace André Graillot et au quai Lamandé.

En effet, nous avons eu informations qu'une manifestation patronale à l'encontre des salariés du GPMH menaçait leur intégrité physique et morale en représailles des derniers mouvements !

Nous avons eu un CHSCT extraordinaire cette après midi concernant une autre problématique et nous en avons profité pour réinterpeller la direction générale à ce sujet. Ainsi il nous a été répondu que cette question serait traitée lors d'un autre CHSCT extraordinaire et qu'actuellement le travail des différents pointeaux consistait à regarder qui était présent ou non le 12 février 2014.

De ce fait, la question du traitement de cette absence (grève ou droit de retrait), serait tranchée lors de ce CHSCT et qu'il n'y aurait pour l'instant aucune retenue sur salaire sans avoir au préalable eu ce CHSCT.

Il convient donc à chaque salarié absent ce jour, d'informer son pointage de l'exercice de son droit de retrait s'il le souhaite ou de spécifier son absence par la grève.

La période que nous traversons aujourd'hui génère beaucoup de tensions et nous pouvons collectivement craindre des représailles des deux cotés et ainsi s'apercevoir que les voyous ou casseurs ne sont pas toujours là où on le croit !!

Nous vous tiendrons informé des suites

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage